

Résolutions de la 11^e Assemblée générale de l' UICN

Banff, Alberta, Canada
16 septembre 1972

7. Conservation et développement des forêts ombrophiles tropicales

Reconnaissant que les activités d'exploitation agricole, pastorale et forestière en cours et prévues, impliquant parfois des plans de réforme agraire, ont des répercussions majeures sur les forêts ombrophiles tropicales et conduisent souvent à leur élimination totale et à leur remplacement par des communautés secondaires, privant ainsi le pays en cause d'une ressource potentielle précieuse;

La 11^e Assemblée générale de l'UICN, réunie à Banff (Canada), en septembre 1972:

Prie instamment tous les gouvernements de reconnaître:

1. que tous les programmes de développement comportant une intervention dans les forêts ombrophiles tropicales doivent être basés sur une analyse et des principes écologiques et sur l'application de techniques appropriées, qui permettront d'apporter un rendement constant des ressources avec un minimum d'effets nuisibles sur l'environnement;
2. que les gouvernements des pays dans lesquels siègent des compagnies qui exploitent le bois des régions de forêts tropicales, doivent exercer un contrôle accru sur les opérations de ces compagnies, afin de les obliger à prendre toutes précautions utiles pour éviter la dégradation des écosystèmes des forêts tropicales ;¹
3. que des zones importantes et uniques dans les forêts ombrophiles tropicales doivent être mises de côté et aménagées en parcs nationaux, refuges et réserves, pour assurer la conservation de formations naturelles et d'espèces représentatives ainsi que de ressources génétiques;
4. que dans les forêts ombrophiles tropicales, les zones critiques telles que les zones supérieures des bassins versants, les zones riveraines et estuariennes, les pentes et les zones soumises à une érosion accélérée. doivent faire l'objet de mesures spéciales, notamment d'une restriction de l'utilisation des terres, de reboisement et d'autres mesures de protection;
5. que les pays possédant d'importantes ressources en bois tropicaux reçoivent une assistance financière de la part d'agences nationales et internationales pour les aider à entretenir leurs ressources forestières.

¹ L'attention est également attirée sur le manuel des contrats à long terme pour l'utilisation des forêts, préparé par la FAO.